Image not found or type unknown

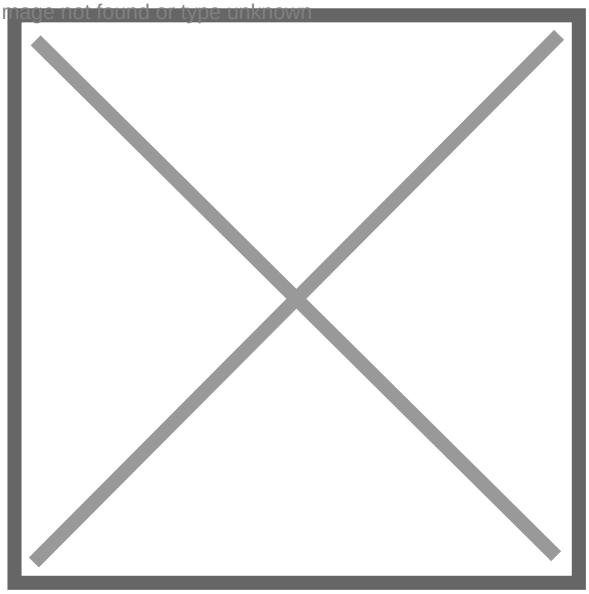

J'ai un litige avec mon garagiste celui refuse une prise en charg

Par **ludoval600**, le **20/03/2008** à **14:58**

bonjour, suite a une panne de mon turbo de voiture la concession refuse une prise en charge alors que cette panne est reconnue par le constructeur.Quel sont mes recours?Ma voiture rentre bien dans les critères vu qu'elle a moins de 5 ans et moins de 100 000kms il ne veulent pas prendre en charge les répations sous prétexte que j'ai effectué moin meme la vidange.Je me retrouve dans une impasse il me demande 2500 euros de répartions pour le turbo voir 9600 euros pour changé de moteur!!!A savoir que ma voiture ne cote plus que 7600 euros

Par **citoyenalpha**, le **20/03/2008** à **20:28**

Il convient de se référer au contrat de garanti.

Si votre contrat n'impose pas la réalisation des vidanges au sein de la concession alors vous pourrez mettre en demeure la concession d'exécuter le contrat.

A défaut vous pouvez toujours demander au siège social son intervention dans votre dossier.

Restant à votre disposition

Par **ludoval600**, le **21/03/2008** à **18:25**

vous n'avez pas très bien compris ma situtation....ma voiture n'est plus sous garanti vu que je l'ai acheté en 2005 il ne me l'avait garanti qu'un an seulement le problème qu''elle a est reconnu comme défaut du constructeur.
Il refuse la prise en charge car je n'ai pas fait d'entretien dans un garage (que ce soit chez eux ou ailleurs) c moi qui est fait la vidange.
Personne ne vous oblige a allé faire vos vidange dans un garage du moment que la voiture n'est plus sous garanti!!
Ai je une chance contre renault? je sais que c le po de terre contre le pot de fer mais il m'ont déjà eu une première fos avec une safrane et la je n'ai eu aucun recours car elle était trop vieille (5 ans et quelques mois) cette fois je n'ai pas envie de me laisser faire.Il me demande 9600 euros de repartion alos que la voiture ne vaut plus que 7600...je n'ai ni les moyens d'en racheter une autre ni les moyens de la faire réparer...je suis vraiment dans la M....pour parler poliment....Je ne sais pas ou m'adresser Pouvez m'aidez? Merci d'avance

Par **sandra95**, le **04/06/2008** à **14:47**

Bonjour,

Je suis actuellement dans le même cas avec le même garage que vous sauf que la panne de mon véhicule n'est pas la même.
Je fais mes entretien chez Renault est ils ne veulent pas non plus prendre la panne très connu chez Renault, en SAV.
Il m'on incité à prendre un avocat et de passer pas voie judiciaire. Il ne souhaite plus prendre de SAV et font craquer les gens pour que nous payons de notre poche. Eux pendant ce temps ne prennet pas leurs responsabilité.
Avez vous un protection juridique via votre assureur ou votre carte de crédit ????
Renseignez vous, vous pouvez peut être avoir un recours si vous avez un PJ sur un de vos contrats.

Je vous souhaite bonne chance car mon dossier lui traine depuis 7 semaines maintenant.

Bon courage,

Par **JamesEraser**, le **04/06/2008** à **18:07**

100.000 km pour un Turbo, c'est quand même pas mal.
Par ailleurs, l'huile moteur alimente le turbo.
Vous avez fait cette vidange vous même, les caractéristiques de l'huile que vous avez versée dans votre moteur correspondait-elle aux données techniques du constructeur ? A mon sens, c'est sur ce point que la "grande enseigne" se dédouanne d'une quelconque responsabilité.
[citation]la concession refuse une prise en charge alors que cette panne est reconnue par le constructeur[/citation]
S'agit-il d'une panne qui arrive dans les cas d'usure normale du Turbo ?
S'agit-il d'une panne liée à vice de construction ou de fabrication ?
Quel document atteste de ce que le concession a avancé ?
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés